EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

Création d'une épicerie solidaire : ☐

Soutien à une épicerie solidaire déjà existante ☐

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE

Nom de l'association :

Adresse :

A quel établissement d'enseignement supérieur est rattachée votre association ? :

Coordonnées	Nom	Prénom	Téléphone	Mail
Président(e)				
Trésorier(e)				
Personne référente du projet				

DONNÉES ADMINISTRATIVES

N° SIRET :

Code APE :

N° de récépissé de déclaration en Préfecture :

Date de publication au Journal Officiel :

GÉNÉRATION #HDF

www.generation.hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur

POUR TOUTES INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel gratuits

Région Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

VOTRE ASSOCIATION

Présentation de l'association :

Objet de l'association :

Nombre d'adhérents :

Implantation géographique de l'association :

PRÉSENTATION DU PROJET D'EPICERIE SOLIDAIRE

Historique du projet :

Etat des lieux des besoins :

- Nombre d'étudiants bénéficiaires :
- Nombre d'étudiants boursiers :
- Offre existante (lister les épiceries solidaires existantes sur le territoire, étudiantes ou non)

Région
Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

DESCRIPTIF DU PROJET

Objectifs poursuivis

Public ciblé et conditions d'accès *(préciser les conditions d'accès aux services proposés par l'épicerie)*

Localisation, périmètre d'intervention

Présentation du local

ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Horaires d'ouverture

Comment sont gérées les permanences au sein de l'épicerie solidaire ?

Comment l'approvisionnement des marchandises est-il réalisé ?

Quelles sont les tarifications proposées ?

Région
Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

LES PARTENAIRES ET LA NATURE DU PARTENARIAT

Veuillez renseigner :

Nom de l'entreprise	Partenariat opérationnel Oui/Non	Partenariat financier Oui/Non

COMMUNICATION

Région Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ

Faire une présentation des actions qui seront menées au cours de l'année universitaire :

Action n° 1

Dénomination :
Programmation :
Objectifs poursuivis :
Descriptif de l'action :
Public visé :

Région Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

Action n° 2

Dénomination :
Programmation :
Objectifs poursuivis :
Descriptif de l'action :
Public visé :

Région
Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

Action n° 3

Dénomination :
Programmation :
Objectifs poursuivis :
Descriptif de l'action :
Public visé :

Région
Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

Action n° 4

Dénomination :
Programmation :
Objectifs poursuivis :
Descriptif de l'action :
Public visé :

Région
Hauts-de-France

EPICERIES SOLIDAIRES HDF

DOSSIER DE DEMANDE 2018-2019

BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Dépenses/charges directes		Recettes/Ressources directes	
60- Achats		**70-Ventes de produits finis**	
Prestations de services			
Achats			
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation**	
61 - Services extérieurs		Conseil Régional (Montant demandé)	
Locations			
Assurance			
62 -Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autres (préciser)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
		75 -Autres produits de gestion courante:	
		Cotisations, dons, legs	
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	

Le budget prévisionnel du projet doit être équilibré (Dépenses = Recettes).

A le

(Signature du / de la Président(e) de l'association ou toute autre personne habilitée)

Contact :

Conseil Régional Hauts-de-France
Direction de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et des formations Sanitaires et Sociales
Dispositif « Epiceries Solidaires »
151 Boulevard Hoover
59555 LILLE CEDEX

Les projets doivent être transmis par courrier (à confirmer) ou par voie électronique

Région Hauts-de-France

Pièces à fournir :

- Courrier de candidature adressé au Président de la Région Hauts-de-France, signé par le Président de l'Association ou toute autre personne habilitée
- Courrier d'acceptation du Président de l'établissement d'enseignement supérieur auquel est rattaché votre association étudiante dans le cadre d'une création
- Lettre(s) de soutien de(s) partenaire(s) financier(s) au projet (contribution financière, mise à disposition de matériel ou de local à titre gracieux)
- Signer et dater la « Charte de la laïcité et des valeurs républicaines » ci-dessous
- Statuts de l'association
- Copie de la publication de votre association au Journal Officiel
- Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association
- Procès-verbal de la constitution du Bureau

Ainsi que tout document annexe que vous jugerez utile de nous communiquer dans le seul but de mieux appréhender votre projet.

La Région s'autorise par ailleurs le droit de réclamer toute pièce complémentaire, nécessaire dans l'instruction du dossier.

PRÉAMBULE

CHARTE RÉGIONALE DE LA LAÏCITÉ ET DES VALEURS RÉPUBLICAINES

Collectivité territoriale de la République, la Région Hauts-de-France veille, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre de ses compétences, au respect du principe de laïcité et des valeurs de la République tels que fixés par la Constitution du 04 octobre 1958 et les textes auxquels elle se réfère :

“La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion”.

La laïcité est un principe indissociable des valeurs de liberté, d’égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.

Valeur positive d’émancipation, elle est garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d’une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir.

La transmission de ce principe est indispensable pour permettre l’exercice de la citoyenneté et l’épanouissement de la personnalité de chacun, dans le respect de l’égalité des droits et des convictions,

et dans la conscience commune d’une fraternité partagée autour des principes fondateurs de notre République.

Convaincue que les associations jouent un rôle essentiel dans l’animation du territoire, le développement local et la cohésion sociale, la Région Hauts-de-France, souhaite travailler avec elles à la réaffirmation, au partage et au respect de ces principes et valeurs fondamentales.

En tant qu’association, vous souhaitez solliciter le concours de la collectivité régionale.

Aussi, cette charte vous rappelle les principes et valeurs auxquels votre association doit souscrire pour que votre demande puisse être instruite :

- L’égalité de tous devant la loi, sans distinction d’origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L’égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l’intérêt de l’ordre public.

En signant cette charte, votre association s’engage à :

- respecter ces principes républicains dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour lequel elle sollicite le soutien de la Région Hauts-de-France ;
- à respecter les engagements, énumérés ci-après, afin de promouvoir concrètement la mise en œuvre de ces principes.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION :

Nous, , représentants de l'association

nous engageons à :

- promouvoir les principes inscrits dans le préambule de la charte régionale et des valeurs républicaines par différents moyens et sous différentes formes permettant d'attester de la prise en compte et de la diffusion desdits principes : affichage, communications publiques, manifestations dédiées, intégration dans les règles de fonctionnement de la structure et plus généralement toute initiative permettant de retracer les actions de l'association en faveur du respect et de la promotion desdits principes ;

- réfléchir aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité au sein de notre structure ;

- proscrire, dans le fonctionnement de notre association et dans la mise en œuvre des projets qu'elle porte, toutes les violences et toutes les discriminations ;

- promouvoir une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

MANQUEMENTS AUX ENGAGEMENTS DE LA PRÉSENTE CHARTE :

Nous attestons avoir été informés que la présente Charte est une pièce du dossier de demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

En conséquence, en cas de manquement grave et avéré aux engagements précités, et à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par les services de la Région Hauts-de-France, notre association signataire ne pourra prétendre au versement de la subvention régionale ou devra rembourser les sommes indûment versées, dans les conditions précisés par le règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France.

Le à

Lu et approuvé, bon pour engagement,

Nom et prénom du représentant légal de l'association

Signature